

commission du codex alimentarius F



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00153 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

Point 9 de l'ordre du jour

CX/FA 08/40/14

Novembre 2007

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ DU CODEX SUR LES ADDITIFS ALIMENTAIRES

Quarantième session

Beijing (Chine), 21-25 avril 2008

NORMES D'IDENTITÉ ET DE PURETÉ DES ADDITIFS ALIMENTAIRES DÉCOULANT DE LA SOIXANTE-HUITIÈME RÉUNION DU JECFA

Les gouvernements et les organisations internationales disposant du statut d'observateur auprès de la Commission du Codex Alimentarius et qui souhaitent formuler des observations sur la question suivante sont invités à les faire parvenir **au plus tard le 31 janvier 2008** au Secrétariat, Comité du Codex pour les additifs alimentaires, Institut national de la nutrition et de la sécurité alimentaire, Chine CDC, 7 Panjiayuan Nanli, Chaoyang District, Beijing 100021, Chine (télécopie: + 86 10 67711813 ou, *de préférence*, courriel: secretariat@ccfa.cc), et d'en adresser une copie au Secrétaire de la Commission du Codex Alimentarius, Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires, FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie (télécopie: +39.06.5705.4593 ou, *de préférence*, par courriel: Codex@fao.org).

GÉNÉRALITÉS

1. Les normes d'identité et de pureté de 191 additifs alimentaires et aromatisants ont été examinées et élaborées ou révisées à la soixante-huitième réunion du JECFA (Genève, juin 2007) et les monographies qui en ont résulté sont publiées (en anglais seulement) dans l'édition en ligne du JECFA de "Combined Compendium of Food Additive Specifications" <http://www.fao.org/ag/agn/jecfa-additives/search.html?lang=en> et "Specifications for Flavourings" <http://www.fao.org/ag/agn/jecfa-flav/search.html>. Les monographies résultant de la 68^{ème} réunion du JECFA seront publiées brièvement en tant que monographies 4 FAO JECFA, FAO, Rome, 2007.

2. Ces normes portent sur:

	Additifs alimentaires	Aromatisants
Nouvelles:	6	160
Révisées:	10	12
Révisées – non republiées	1	0
Complètes:	15	172
Provisoires:	1	0
Retirées:	3	0

3. Le Comité est invité à réviser ces normes, notamment celles qui sont « complètes », afin de recommander leur adoption par la Commission comme normes Codex, en tenant compte des observations reçues.

4. Les 15 additifs alimentaires qui ont fait l'objet de normes complètes (nouvelles et révisées) à la soixante-septième réunion du JECFA figurent en annexe. Les autres listes des additifs pour lesquels les normes ont été qualifiées de provisoires (1), retirées (3) ou révisées et non republiées (1) figurent aussi en annexe.
5. L'ensemble des 172 aromatisants révisés durant le 68^{ème} JECFA donne des normes complètes et par conséquent sont prêts à être examinés durant la session. Les numéros du JECFA pour l'ensemble des 172 substances sont répertoriés dans l'Annexe.

NORMES DÉCOULANT DE LA SOIXANTE-HUITIÈME RÉUNION DU JECFA

ADDITIFS ALIMENTAIRES

NORMES QUALIFIÉES DE COMPLÈTES À LA SOIXANTE-HUITIÈME RÉUNION DU JECFA (FAO JECFA Monographies 4, Rome, 2007):¹

Asparaginase de *Aspergillus oryzae* exprimé en *A. oryzae* (N)

Carraghénane (R)

Cyclotetraglucose (N)

Ethyl maltol ®

Isoamylase de *Pseudomonas amyloclavata* (N)

Sulfate de magnésium (R)

Maltol (R)

Préparation de Nisine (R)

Pectine (R)

Alcool polyvinilique (R)

Algue *Eucheuma* transformée (R)

Chlorure de sodium (N)

Sulfate hydrogène de sodium

Steviol glycosides (R)

Esters de saccharose d'acides gras (R)

NORMES QUALIFIÉES DE PROVISOIRES À LA SOIXANTE-HUITIÈME RÉUNION DU JECFA (FAO JECFA Monographies 4, Rome, 2007):

Sirop de Cyclotetraglucose provisoire (N)

NORMES RETIRÉES PAR LA SOIXANTE-HUITIÈME RÉUNION DU JECFA¹:

Acétone anisyle

La substance a uniquement des fonctions d'aromatisant

Furfural

La substance a uniquement des fonctions d'aromatisant

Extrait riche de Zéaxanthine de *Tagetes erecta*

information insuffisante reçue pour permettre le retrait de la désignation provisoire

NORMES RÉVISÉES NON REPUBLIÉES:

Sodium L (+) tartrate

(les normes corrigées sont publiées dans la monographie FAO JECFA 1 (2005).

AROMATISANTS

NUMEROS JECFA POUR LES AROMATISANTS DONNANT DES NORMES PLEINESLORS DE LA 68^{EME} SESSION DU JECFA

¹ (N) nouvelle norme; (R) norme révisée.

Normes révisées: 631, 631.1, 632, 632.1, 633, 633.1, 1479 – 1482, 1506, 1559 (total 12).

Nouvelles normes: 1616 – 1657, 1659 – 1681, 1683 – 1712, 1715 – 1719, 1726 – 1777, 1779 – 1786 (total 160).

AUCUN AROMATISANT N'A ETE OCTROYE COMME *NORMES PROVISOIRES* PAR LE SOIXANTE-HUITIEME JECFA